



Pour investir en **SCPI LAFFITTE PIERRE** dans votre contrat **Frontière Efficiente**, nous vous invitons à réunir les éléments suivants :

En cas de versement libre complémentaire :

- l'avenant spécifique de souscription SCPI LAFFITTE PIERRE (en cochant le choix « versement complémentaire »)
- votre chèque de versement libellé à l'ordre de Apicil Assurances ou la copie de votre ordre de virement.
- Le document « Déclaration d'origine des Fonds » dés le 1^{er} Euro
- Un justificatif d'origine des Fonds (pour tout versement supérieur à 150 000 €)

En cas d'arbitrage :

- l'avenant spécifique de souscription SCPI LAFFITTE PIERRE (en cochant le choix « arbitrage »)

Merci de retourner votre dossier complet directement chez notre partenaire par voie postale à :

**Courtage et Systèmes
171 Ter, avenue Charles de Gaulle – Bât. D
92521 NEUILLY s/ SEINE cedex**

Pour toute information, contactez-nous :

N°Vert 0800 113 133

contact@monfinancier.com



CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SPECIFIQUES
SCPI LAFFITTE PIERRE
Société Civile de Placement Immobilier
Versement (initial ou complémentaire) ou arbitrage
 Contrat individuel d'assurance-vie libellé en euros et/ou en unités de compte

Marché secondaire (souscription après la fin de l'augmentation de capital de la SCPI)

L'investissement en SCPI est limité à 50 % du capital constitué sur le contrat, toutes SCPI confondues, et à 100 000 euros maximum par SCPI et par foyer fiscal.

Contrat n° : dénommé
 Souscripteur (nom-prénom) :
 Conseiller :

Demande d'opérations :

Par la présente et conformément aux Conditions Générales valant note d'information du contrat d'Assurance vie cité en objet, je vous prie de bien vouloir :

Effectuer sur ce support **un versement initial ou complémentaire** (min. 10 000 € - max. 100 000€) d'un montant de :€

Selon **chèque bancaire**, ci-joint n° établi à l'ordre d'APICIL Assurances et tiré sur le compte du Souscripteur, auprès de la Banque :

Par **virement** (joindre une copie de l'ordre de virement) sur le compte : APICIL ASSURANCES VIREMENTS ; RIB : 30056 00170 01700019020 70 ; Domiciliation : HSBC France AG Lyon Bourse, et tiré sur le compte du Souscripteur auprès de la Banque :

Effectuer **un arbitrage** vers ce support (min. 10 000 € - max. 100 000€) par désinvestissement sur les supports suivants :

Désinvestissement (supports d'origine)		
Code ISIN	Nom des supports	%

Le montant à arbitrer sera respecté à l'arrondi inférieur le plus proche.

Réinvestissement (supports d'arrivée)		
Code ISIN	Nom des supports	%
-	SCPI LAFFITTE PIERRE	
Total :		100

Conditions de souscription :

Marché secondaire (souscription après la fin de l'augmentation de capital de la SCPI) :

▷ **Investissement** à 97,50 % du prix d'exécution + 6,58 % de frais + 5 % d'impôt. Le prix d'exécution est publié par la société de gestion le 1^{er} jour ouvré de chaque mois, après confrontation des ordres d'achat et de vente.

Conditions de rachat :

▷ **Désinvestissement** : au prix d'exécution publié par la gérance le 1^{er} jour ouvré de chaque mois, après confrontation des ordres d'achat et de vente. Les rachats partiels portant sur les parts de LAFFITTE PIERRE seront exécutés après publication du prix d'exécution.

Options de gestion des revenus :

▷ **Tous les revenus sont distribués** : par dérogation aux conditions générales, les revenus distribués par les SCPI sont réinvestis le premier jour ouvré qui suit la date de distribution **sur le fonds en euros du contrat**.

▷ Les unités de compte associées à cette SCPI dans le cadre du contrat donnent droit trimestriellement à toutes les distributions de revenus à compter de leur acquisition.

▷ En cours de trimestre, en cas de rachat partiel portant sur la SCPI ou **en cas de rachat total du contrat, aucun revenu ne sera attribué au titre dudit trimestre sur les parts rachetées.**

Date d'exécution des opérations :**Souscription :**

- Au marché secondaire, les opérations seront exécutées en date de valeur au 1^{er} jour ouvré du mois (prix de souscription indiqué plus haut dans la rubrique « investissement »). Les ordres d'opération devront parvenir chez Courtage & Systèmes au plus tard le 25 du mois pour exécution à cette date.

Rachat :

- Le prix de rachat (prix d'exécution) du mois en cours est communiqué à APICIL par la gérance le 1^{er} jour ouvré de chaque mois. Les demandes de rachat doivent parvenir chez Courtage & Systèmes au plus tard le 25 de chaque mois pour exécution sur cette valeur.

Limites de souscription :

- Montant minimum par SCPI : 10 000 euros
- Montant maximum : 100 000 euros par SCPI **et par foyer fiscal**
- Dans la limite de 50% du montant du contrat toutes SCPI confondues.
- **Les supports SCPI ne peuvent pas être sélectionnés pour les options de gestion automatique** : rachats partiels programmés, versements programmés, arbitrages programmés, sécurisation des plus-values.
De même, les demandes de rachat partiel seront traitées prioritairement sur tous les autres supports.

Déclarations et signature du Souscripteur :

- **Je reconnais avoir pris connaissance des règles de fonctionnement du contrat propres à la SCPI LAFFITTE PIERRE (www.namiaeweuropa.com).**
J'atteste avoir en ma possession notamment la note d'information, le dernier bulletin trimestriel d'information et les statuts de la SCPI LAFFITTE PIERRE (Société de gestion NAMI-AEW EUROPE), en avoir compris et en accepter les termes.
- Je m'engage, par la présente, à ce que les sommes versées sur **la SCPI LAFFITTE PIERRE sur l'ensemble de mes contrats d'assurance vie souscrits auprès d' APICIL Assurances ne dépassent pas le montant maximum de 100 000 euros.**
- Je déclare avoir été clairement informé(e) qu'en investissant sur des unités de compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites, les unités de compte étant sujettes à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. De ce fait, l'Assureur ne peut s'engager que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. En qualité de Souscripteur, je supporte l'ensemble des risques financiers au titre des investissements réalisés sur les unités de compte.

Fait à : le :

Signature du Souscripteur précédée de la
mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant et sur tout fichier. Pour l'exercer, adressez-vous par courrier postal à : Groupe APICIL - Marketing - 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire.



Déclaration d'origine des fonds

Document confidentiel

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES JUSTIFICATIFS
POUR TOUT VERSEMENT SUPERIEUR OU EGAL A 150.000 EUROS**
L'Assureur se réserve également la possibilité de demander les justificatifs dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Conformément à l'arrêté du 2 septembre 2009 pris en application de l'article R. 561-12 du code monétaire et financier et définissant des éléments d'information liés à la connaissance du client et de la relation d'affaires aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme,
« [...] les éléments d'information susceptibles d'être recueillis pendant toute la durée de la relation d'affaires aux fins d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme peuvent être :

- 1° Au titre de la connaissance de la relation d'affaires :
– le montant et la nature des opérations envisagées ;
– la provenance des fonds ;
– la justification économique déclarée par le client [...] . »

N° de contrat (sauf à la souscription) : Montant du versement :

Civilité : Mme Melle M.

Nom : Prénom : Nom de J.F. :

Origine des fonds	Montant (€)
Transfert provenant d'autres placements (Livrets, actions,...)
Vente immobilière (maison, terrain,...)
Succession ou donation
Revenus professionnels (rémunération, primes, dividendes,...)
Cession d'actifs professionnels (exploitation, parts de société, commerce,...)
Vente de biens mobiliers (oeuvres d'art, véhicules,...)
Autre :
.....
.....
Total :

Objectif d'investissement

<input type="checkbox"/> Garantir le remboursement d'un prêt	<input type="checkbox"/> Accroître mon capital
<input type="checkbox"/> Préparer la transmission de mon patrimoine	<input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Bénéficier de revenus réguliers
<input type="checkbox"/> Epargner pour réaliser un projet	<input type="checkbox"/> Non communiqué

> **Je certifie sur l'honneur que les sommes qui sont ou seront versées au titre de ce contrat n'ont pas d'origine délictueuse** au sens de la réglementation relative au blanchiment des capitaux (Code monétaire et financier articles L.561-1 et suivants).

> **Je déclare être pleinement informé(e) du fait que le Groupe APICIL a des obligations légales et réglementaires de déclaration de soupçons de blanchiment à Tracfin.**

> **Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente « Déclaration d'origine des fonds » sont exacts et conformes à la réalité.**

Fait à le/...../..... Signature :